

Article 21 du Règlement

M. le Président: Le temps de parole du député est malheureusement écoulé.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LA POLOGNE—LE REFUS D'ACCORDER DES VISAS DE SORTIE—LA GRÈVE DE LA FAIM AU CONSULAT DE MIMICO (ONT.)

M. W. Kenneth Robison (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale): Monsieur le Président, le dimanche 27 mars, 125 manifestants ont défilé pour soutenir les trois grévistes de la faim qui campent à l'extérieur du consulat polonais à Mimico, dans ma circonscription. Depuis 16 jours ils ne prennent que de l'eau. Après 18 jours de ce régime, ils risquent des lésions permanentes. Ces trois personnes ont décidé faire la grève parce qu'elles ne peuvent faire venir leur famille au Canada, les autorités polonaises ne reconnaissant pas les visas que détiennent leur conjoint et leurs enfants. Ces mesures sont radicales et bien que l'on ait dit aux grévistes de la faim qu'il s'agissait de chantage et de pressions indues, ils ont l'intention de continuer leur protestation.

L'une des grévistes, Grazyna Trzesicka, a déjà essayé à 11 reprises de faire venir sa famille au Canada au cours des deux dernières années et 11 fois elle a essuyé un refus. Zygmunt Augustyniak et Wladyslaw Sliwa, dont les demandes étaient étudiées par les autorités polonaises, ont décidé de faire cette grève de la faim après avoir attendu six mois avant d'essayer un refus. Les autorités polonaises leur ont dit à tous les trois que ces décisions étaient définitives, sans leur donner la moindre raison et elles leur ont bien précisé qu'aucun appel n'était possible.

Lorsqu'on refuse des demandes de permis de sortie, on dit souvent aux membres de la famille qui restent qu'ils font les frais de l'immigration illégale de leurs parents. Cette responsabilité collective des membres de la famille existe dans tous les pays communistes. En tant que citoyens canadiens nous avons beaucoup de chance, nous avons un choix et nous avons des droits.

Ces grévistes de la faim n'ont pas vu leur famille depuis très, très longtemps. Il est regrettable qu'ils aient à recourir à ces...

M. le Président: Le temps du député est écoulé.

* * *

LE 40^E ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT ALLIÉ EN NORMANDIE**LES SOUVENIRS D'UN DÉPUTÉ**

L'hon. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'espère que vous me pardonnerez de mentionner aujourd'hui quelque chose dont j'aurais peut-être dû parler hier. Toutefois, je voudrais m'associer aux hommages qui ont été présentés hier à propos des événements du 6 juin 1944. On a rappelé à certains de mes amis que j'étais à la Chambre à

cette occasion et que, peut-être, je pourrais en parler maintenant.

J'aimerais non seulement ajouter à ce qui a été si bien dit hier, mais également rappeler que je me souviens parfaitement des discours qui ont été prononcés au Parlement le 6 juin 1944. Comme je le disais, j'étais ici et M. Coldwell, notre chef, était absent ce jour-là, c'est donc moi qui ai dû parler au nom de notre parti. Tous ceux qui ont pris la parole ce jour-là se sont demandé si nos valeureux soldats jouissaient bien de l'appui qu'ils méritaient et ont formulé le vœu que la guerre soit gagnée rapidement. Comme vous le savez, nous avons réussi l'année suivante, mais nous nous inquiétons également du sort et de la santé de nos soldats.

Je suis heureux que d'autres députés aient parlé au cours des derniers jours des pensions de nos anciens combattants, car elles doivent être augmentées, notamment celles des blessés de guerre. Je prie que l'on fasse quelque chose à ce sujet maintenant. Il est bien que nous ayons consenti un tel effort pour les anciens combattants, mais nous pourrions faire davantage et j'espère que nous le ferons. Une fois de plus, je remercie les députés d'il y a 40 ans et d'aujourd'hui de ce qui a été dit à cette importante occasion.

Des voix: Bravo!

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

L'ÉTABLISSEMENT D'UN SERVICE D'INSPECTION POUR AIDER LES MUNICIPALITÉS

M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi): Monsieur le Président, il est souvent question à la Chambre de la nécessité d'améliorer la productivité nationale afin de relancer l'économie. Comme exemple d'amélioration de la productivité, citons le cas du service d'inspection des bâtiments de la SCHL. Ce service a non seulement exécuté 600,000 inspections évaluées à 23 millions de dollars en 1983, mais il a également permis à la société de payer ses frais généraux et ses frais fixes qui se sont élevés à plus de 5 millions de dollars. Nous reconnaissons pratiquement tous la compétence et la professionnalisme des inspecteurs de la SCHL.

● (1410)

La société a également accru sa productivité de plus de la moitié depuis deux ans. Je voudrais par conséquent féliciter le ministre et la société de leurs succès. Je voudrais par la même occasion faire une proposition. Étant donné que le dossier du logement se complique de jour en jour, et que bon nombre des 4,800 et quelques municipalités canadiennes n'ont tout bonnement pas les moyens de se payer les services d'un inspecteur à plein temps, je propose que le ministre offre les services d'inspection des bâtiments de la SCHL aux petites municipalités du pays. Pareille initiative présenterait de nombreux avantages.

1. On offrirait des services d'inspection de qualité dans des régions qui en sont privées à l'heure actuelle.